



Casablanca, le 07/06/2024

OBJET : REPONSE A LA DEMANDE D'INFORMATION DES CONCURRENTS RELATIVE A L'AO N° 21/2024

OBJET : FOURNITURE DE SONDEUSE

LOT N°1 : SONDEUSE LEGERE

LOT N°2 : SONDEUSE MOYENNE

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Questions :

Sur la dernière page du CPS, il est indiqué : "Pour un montant de....."(en chiffres et en lettres) Doit on inscrire le montant total de ce marché ?

Car je ne trouve pas cela logique de l'indiquer alors qu'il doit être confidentiel et notifié dans une enveloppe à part (Offre financière)...pourquoi le remettre sur les CPS ?

Réponses :

• Selon l'article 9 du règlement de consultation relatif à l'appel d'offre cité en objet :
Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages.

• Selon l'article 13 du règlement de consultation relatif à l'appel d'offre cité en objet :
La deuxième enveloppe : contient l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être fermée, cachetée, scellée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Offre financière ».

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.